

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**EMPRUNT LONG TERME ZAT LAC DE MATEMALE – BUDGET PRINCIPAL**

Séance du 12 novembre 2024  
Dûment convoqué le 5 novembre 2024

En l'an 2024, le mardi 12 novembre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (22)** : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, M. BLANC, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, D. MARIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS.

**Absents (4)** : F. DESCLAUX, J. GARRABE-POUGET, C. NOLIN, F. OMAHSAN.

**Pouvoirs (9)** : P. BLANQUE (à P. RIU), P. CAMPS (à G. VICENS), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à M. GARCIA), P.-L. LE TOAN-BARES (à J.-L. DEMELIN), F. MARTIN (à H. BAUDE) S. PONSÀ (à A. LUNEAU), M. POUDADE (à J.-L. LACUBE), M. RIFF (à P. BATAILLE).

Secrétaire de séance : Antoine TAHOSES

Acte n° : CCPC-2024317-05

**Rapport**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'inscription budgétaire au budget principal pour le financement des infrastructures de la zone d'activité touristique du lac de Matemale suivants :

- Installation de barrières et des abris caisses ;
- Installation d'un poste de secours ;
- Réaménagement de la voirie ;
- Etude des réseaux d'eau pour un réaménagement global du site ;

**CONSIDERANT** l'offre du crédit agricole sud méditerranée d'un emprunt selon les modalités suivantes :

Montant emprunté : 200 000,00 € ;

Durée : 7 ans, soit 84 mois ;

Amortissement/périodicité : à échéances constantes/trimestrielle ;

Taux fixe à 3,80% ;

**CONSIDERANT** une recette d'emprunt inscrite lors du vote du budget Primitif sur l'opération 145 – Complexe Sportif

**CONSIDERANT** la non réalisation de cet emprunt sur cette opération

## **Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'accepter l'offre du crédit agricole sud méditerranée selon les modalités proposées ;
- De diminuer la recette d'emprunt sur l'opération 145 – Complexe Sportif de 200 000 € et d'augmenter la recette d'emprunt sur l'opération 102 – ZAT Lac de Matemale de 200 000 €
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

## **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :**

- D'accepter l'offre du crédit agricole sud méditerranée selon les modalités proposées ;
- De diminuer la recette d'emprunt sur l'opération 145 – Complexe Sportif de 200 000 € et d'augmenter la recette d'emprunt sur l'opération 102 – ZAT Lac de Matemale de 200 000 €
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20241112-CCPC-2024317-05-DE  
Date de réception préfecture : 13/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

